

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

22 mai 2017
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 2-12 mai 2017

Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session

I. Introduction

1. À sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale a pris note, dans sa résolution 70/28, de la décision des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de tenir, après avoir procédé aux consultations appropriées, la première session du Comité préparatoire à Vienne, du 2 au 12 mai 2017.
2. La première session du Comité préparatoire a donc été ouverte le 2 mai 2017 par le Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, Thomas Markram.
3. À la 1^{re} séance du Comité préparatoire, le 2 mai, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Yukiya Amano, a fait une déclaration.
4. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Lassina Zerbo, a également fait une déclaration.
5. À la 9^e séance du Comité préparatoire, le 8 mai, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait une déclaration.
6. Les 114 États ci-après parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont participé aux travaux de la première session du Comité préparatoire : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Holy See, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal,



Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, State of Palestine, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

7. Le Comité préparatoire a tenu 16 séances; des comptes rendus analytiques ont été établis pour la séance d'ouverture (NPT/CONF.2020/PC.I/SR.1), le débat général (NPT/CONF.2020/PC.I/SR.1 à 6) et la séance de clôture (NPT/CONF.2020/PC.I/SR.16), conformément à une décision du Comité. Les comptes rendus analytiques sont publiés séparément du présent rapport (voir annexe).

8. Le Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement, Ioan Tudor, a assuré les fonctions de Secrétaire du Comité. Le Coordonnateur en chef du Bureau du Directeur général chargé de la coordination de l'Agence internationale de l'énergie atomique représentait l'Agence.

II. Questions de fond et de procédure

A. Organisation des travaux du Comité préparatoire

9. En ce qui concerne la présidence des différentes sessions du Comité préparatoire et celle de la Conférence d'examen de 2020, les délégations étaient convenues de proposer qu'un représentant du Groupe des États occidentaux préside la première session, un représentant du Groupe des États d'Europe orientale la deuxième session, un représentant du Groupe des pays non-alignés et autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires la troisième session et un représentant du Groupe des pays non-alignés et autres États parties au Traité la Conférence d'examen de 2020. Tous les groupes ont été invités à présenter les candidatures à la présidence des différentes sessions du Comité préparatoire et à celle de la Conférence d'examen de 2020 dès qu'elles le pourraient.

10. Conformément à cet accord, il a été proposé que Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur et Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, représentant le Groupe des États occidentaux, préside la première session. À sa 1^{re} séance, le 2 mai, le Comité préparatoire a élu par acclamation M. van der Kwast Président de la première session.

11. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour suivant (NPT/CONF.2020/PC.I/7) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire.
5. Déclarations des organisations non gouvernementales.
6. Préparation de l'examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du Traité, en particulier examen des principes, objectifs et moyens de promouvoir l'application intégrale du Traité, ainsi que son caractère universel, y compris certaines questions de

fond portant sur l'application du Traité et des décisions 1 et 2, ainsi que la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995; le Document final de la Conférence d'examen de 2000; et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen de 2010.

7. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Dates et lieux des sessions suivantes;
 - c) Méthodes de travail :
 - i) Prise des décisions;
 - ii) Participation;
 - iii) Langues de travail;
 - iv) Comptes rendus et documents.
8. Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire.
9. Organisation de la Conférence d'examen de 2020 :
 - a) Dates et lieu;
 - b) Projet de règlement intérieur;
 - c) Élection du Président et des autres membres du Bureau;
 - d) Nomination du Secrétaire général;
 - e) Ordre du jour provisoire;
 - f) Financement de la Conférence, y compris son Comité préparatoire;
 - g) Documentation de base;
 - h) Document(s) final(s).
10. Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence.
11. Questions diverses.
12. En outre, le Comité préparatoire a pris note du calendrier indicatif (NPT/CONF.2020/PC.I/INF/4) et du calendrier indicatif résumé (NPT/CONF.2020/PC.I/INF/5).
13. Pendant les échanges tenus au sujet de l'organisation des travaux du Comité préparatoire, les décisions suivantes ont été prises :

a) Élection des membres du bureau

Conformément à l'accord mentionné au paragraphe 9 du présent rapport, il a été proposé qu'Adam Bugajski, Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne, représentant du Groupe des États d'Europe orientale, préside la deuxième session. À sa 1^{re} séance, le 2 mai, le Comité préparatoire a élu par acclamation M. Bugajski Président de la deuxième session.

b) Dates et lieux des sessions suivantes

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé de tenir sa deuxième session du 23 avril au 4 mai 2018 à Genève;

c) Méthodes de travail**i) Prise des décisions**

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé de faire son possible pour prendre ses décisions par consensus. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint, il pourrait alors prendre des décisions conformément au règlement intérieur de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'appliquerait mutatis mutandis;

ii) Participation

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé que les représentants d'États qui n'étaient pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seraient autorisés, s'ils en faisaient la demande, à participer en qualité d'observateur aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la salle de réunion du Comité derrière les plaques nominatives de leur pays et à recevoir les documents du Comité. Ils seraient également autorisés à présenter des documents aux participants aux travaux du Comité. Aucun État non partie au Traité n'a assisté aux séances du Comité en qualité d'observateur;

Les représentants d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales internationales et régionales devraient être autorisés, s'ils en faisaient la demande, à participer en qualité d'observateur aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la salle de réunion du Comité derrière les plaques nominatives de leurs organisations et à recevoir les documents du Comité. Ils seraient également autorisés à présenter par écrit leurs vues et observations sur des questions relevant de leur domaine de compétence, lesquelles pourraient être distribuées comme documents du Comité. En outre, le Comité a décidé, compte tenu de l'accord convenu à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010, qui s'appliquerait mutatis mutandis, que les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales internationales et régionales seraient invitées à lui présenter des exposés, sur sa décision, au cas par cas. En conséquence, les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales internationales et régionales ci-après étaient représentées en qualité d'observateur aux séances du Comité : l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, le Comité international de la Croix-Rouge, la Commission africaine de l'énergie nucléaire, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Union africaine et l'Union européenne;

Les représentants d'organisations non gouvernementales devraient être autorisés, s'ils en faisaient la demande, à assister aux séances du Comité autres que celles se déroulant à huis clos, à être placés dans la zone leur étant réservée, à recevoir les documents du Comité et à mettre, à leurs frais, des documents à la disposition des participants aux travaux du

Comité. Le Comité réserverait également à chaque session une séance aux organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent intervenir devant lui. En conséquence, les représentants de 48 organisations non gouvernementales ont assisté aux séances du Comité (NPT/CONF.2020/PC.I/INF/3);

iii) Langues de travail

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé d'utiliser l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe comme langues de travail;

iv) Comptes rendus et documents

À sa 1^{re} séance, le Comité a décidé que des comptes rendus analytiques seraient établis à chaque session pour ses séances d'ouverture, le débat général et les séances de clôture. Seraient également consignées les décisions prises aux autres séances.

14. Le Comité préparatoire a réservé cinq séances au débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité, au cours desquelles 82 déclarations ont été faites. Il est fait état de ces déclarations dans les comptes rendus analytiques de ces séances (NPT/CONF.2020/PC.I/SR.1 à 6). En outre, conformément à la décision adoptée à sa 1^{re} séance, le Comité a invité les représentants de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et du Comité International de la Croix-Rouge à prononcer une allocution à la fin du débat général.

15. À sa 4^e séance, le 3 mai, le Comité a entendu 18 déclarations d'organisations non gouvernementales.

16. Le Comité a consacré au total neuf séances au débat de fond au titre du point 6 de l'ordre du jour.

17. Le débat a été structuré selon un calendrier indicatif (NPT/CONF.2020/PC.I/INF/4), qui prévoyait que le même temps serait imparti à l'examen de trois questions d'ordre général et à celui de trois questions spécifiques.

18. Le Comité a examiné les trois questions d'ordre général ci-après, compte tenu de la répartition des points entre les grandes commissions de la Conférence d'examen de 2015 (NPT/CONF.2015/1, annexe V) :

a) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales (articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule; article VI et huitième à douzième alinéas du préambule; article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions examinées par la Grande Commission I); garanties de sécurité [résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies; arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes];

b) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires (article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule; articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV; article VII);

c) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable qu'ont toutes les Parties au Traité de poursuivre la recherche, la production et l'emploi de l'énergie nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II (articles III, paragraphe 3, et IV et sixième et

septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, paragraphes 1, 2 et 4 et les quatrième et cinquième alinéas du préambule; article V); autres dispositions du Traité.

19. Le Comité s'est également penché sur les trois questions spécifiques suivantes :

- a) Désarmement nucléaire et garanties de sécurité;
- b) Questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient;
- c) Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et autres dispositions du traité.

Le Comité a également examiné la question de l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcé du Traité.

B. Organisation de la Conférence d'examen de 2020

20. Chargé de préparer la Conférence d'examen de 2020, le Comité préparatoire a pris les mesures suivantes :

- a) Financement de la Conférence, y compris son Comité préparatoire

À sa 16^e séance, le 12 mai 2017, le Comité a décidé de prier le Secrétariat de lui communiquer pour sa deuxième session une estimation des coûts de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, y compris son Comité préparatoire;

- b) Nomination du Secrétaire général provisoire de la Conférence d'examen de 2020

À sa 16^e séance, le 12 mai 2017, le Comité a décidé d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les membres du Comité préparatoire, à désigner un fonctionnaire chargé d'agir en qualité de Secrétaire général provisoire de la Conférence d'examen de 2020, nomination qui serait confirmée ultérieurement par la Conférence elle-même.

C. Documentation

21. Pendant la session, la Commission était saisie des documents suivants :

NPT/CONF.2020/PC.I/1	Suite donnée aux conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : dernière synthèse des rapports présentés par l'Autriche
NPT/CONF.2020/PC.I/2	Déclaration publiée par les États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'occasion du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), présentée par le Secrétariat de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en

	Amérique latine et dans les Caraïbes
NPT/CONF.2020/PC.I/3	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par la Pologne
NPT/CONF.2020/PC.I/4	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : rapport présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/5	Application de l'article VI : rapport présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/6	Rapport financier
NPT/CONF.2020/PC.I/7	Ordre du jour provisoire
NPT/CONF.2020/PC.I/8	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : rapport présenté par la Nouvelle-Zélande
NPT/CONF.2020/PC.I/9	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport du Japon
NPT/CONF.2020/PC.I/10	Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par le Canada
NPT/CONF.2020/PC.I/11	Mesures visant à promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la réalisation des objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient : rapport présenté par le Canada
NPT/CONF.2020/PC.I/12	Mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : rapport présenté par l'Australie
NPT/CONF.2020/PC.I/13	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : provocations de la République populaire démocratique de Corée
	Déclaration conjointe approuvée par
	Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Tchèque, Danemark, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'États-Unis d'Amérique.

	Déclaration proposée à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/14	Vers 2020 : réflexions du Président de la session de 2017 du Comité préparatoire
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.1	Procédures relatives aux exportations de matières nucléaires et de certaines catégories d'équipements et de matières eu égard au paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Document de travail présenté par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie et Ukraine en leur qualité de membres du Comité Zangger)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.2	Examen des « questions de Vienne » : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; respect et vérification; contrôle des exportations; coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; sûreté nucléaire; sécurité nucléaire; et mesures visant à dissuader les parties de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (« le Groupe des Dix de Vienne »)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.3	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.4	Garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.5	Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.6	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires : dispositions pratiques à prendre aux fins de l'application de la mesure n° 15 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et

	Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.7	Non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Union européenne
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.8/Rev.1	Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail établi par l'Union européenne
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.9	Faire avancer le désarmement nucléaire : document de travail présenté par l'Irlande au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, en tant que membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.10	Dialogue informel entre les États côtiers et les États expéditeurs : document de travail présenté par l'Australie, le Chili, la Colombie, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que membres du dialogue informel engagé entre les États côtiers et les États expéditeurs
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.11	Désarmement nucléaire : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.12	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.13	Renforcer la responsabilité en améliorant la transparence et la mesurabilité de la mise en œuvre des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par l'Irlande au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, en leur qualité de membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.14	La non-prolifération sous tous ses aspects : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.15	Document de travail présenté par la République arabe syrienne
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.16	Éducation et sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.17	Transparence de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)

NPT/CONF.2020/PC.I/WP.18	Essais nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.19	Zones exemptes d'armes nucléaires : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.20	Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.21	Garanties : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.22	Vérification : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.23	Éléments en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.24	Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.25	Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.26	Promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.27	Application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation : document de travail présenté par l'Égypte
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.28	République populaire démocratique de Corée : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.29	Propositions concernant la session de 2017 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 (approche progressive) : document de travail présenté par les pays

	suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Turquie.
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.30	Création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive : document de travail conjoint présenté par les pays suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Oman, Qatar, Soudan, Yémen et État de Palestine.
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.31	Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive : document de travail présenté par la Fédération de Russie
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.32	Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.33	Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.34	Zones exemptes d'armes nucléaires et questions nucléaires au Moyen-Orient : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.35	Non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.36	Désarmement nucléaire et réduction de la menace de guerre nucléaire : document de travail présenté par la Chine
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.37	Resituer le désarmement nucléaire dans son contexte – une question de gouvernance mondiale : document de travail présenté par l'Irlande
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.38	Les femmes, le développement et les armes nucléaires : document de travail présenté par l'Irlande
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.39	Communauté d'intérêts des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail établi par les États-Unis d'Amérique
NPT/CONF.2020/PC.I/WP.40	Résumé factuel du Président (document de travail)
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/1/Rev.1	Information relatives à la participation des organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/2/Rev.1	Informations destinées aux États parties, États observateurs et organisations intergouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/3	Liste des organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/4	Calendrier indicatif
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/5	Calendrier indicatif (résumé)
NPT/CONF.2020/PC.I/INF/6	Liste des membres du Secrétariat

NPT/CONF.2020/PC.I/INF/7	Liste des participants
NPT/CONF.2020/PC.I/MISC.1	Liste provisoire des participants
NPT/CONF.2020/PC.I/CRP.1	Projets de décision concernant l'organisation des travaux du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de 2020
NPT/CONF.2020/PC.I/CRP.2	Projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session
NPT/CONF.2020/PC.I/CRP.3	Résumé factuel du Président (version préliminaire)

22. Une liste des délégations prenant part aux travaux du Comité préparatoire, y compris les États parties au Traité, les États observateurs, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, est consignée dans le document NPT/CONF.2020/PC.I/INF/7.

Annexe

Comptes rendus analytiques de la première session du Comité préparatoire

Les comptes rendus analytiques seront publiés séparément dans les documents
NPT/CONF.2020/PC.I/SR.1 à 6 et 16.
